

ALFRED REBOUX  
Propriétaire-Gérant

# JOURNAL DE ROUBAIX

ALFRED REBOUX  
Propriétaire-Gérant

## MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

**ABONNEMENTS :**  
Roubaix-Tourcoing: Trois mois. . . 13.50  
Six mois. . . 26.50  
Un an. . . 50.50

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . 15 fr.  
La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.  
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

**INSERTIONS:**  
Annonces: la ligne. . . 20 c.  
Réclames: . . . 30 c.  
Faits divers: . . . 50 c.  
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE ET C<sup>o</sup>, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (anciennement la Bonne); à Bruxelles, à l'Office de Publicité.

3 JUIN	
3 0/0	68 35
4 1/2	97 25
Emprunts (5 0/0)	105 20
5 JUIN	
(Service gouvernemental)	
3 0/0	68 20
4 1/2	97 00
Emprunts (5 0/0)	105 05
(Service particulier du Journal de Roubaix)	
Actions Banque de France	3680 00
Société générale	517 00
Crédit foncier de France	653 00
Chemins autrichiens	537 00
Lyon	970 00
Est	588 00
Ouest	642 00
Nord	1261 00
Midi	760 00
Suez	695 00
Péruvien	21 1/8
Actions Banque ottomane (ancienne)	362 00
Banque ottomane (nouvelle)	600 00
Londres cour	25 26 0/0
Crédit Mobilier	140 00
Turc	13 90

**DEPECHE COMMERCIALES**  
Service particulier du Journal de Roubaix  
New-York, 5 juin.  
Change sur Londres, 4.87 0/0; change sur Paris, 514 1/2  
Valeur de l'or, 312 1/2  
Café good fair, (la livre) 16 7/8  
Café good Cargoes, (la livre) 17 3/8  
Marché inanimé.

### ROUBAIX 5 JUIN 1876.

#### La stabilité de la loi.

La Chambre des députés a décidé samedi, par 333 voix contre 143, qu'elle passerait à la discussion des articles de la loi sur la collation des grades. Il est permis de supposer que ce chiffre de 143 voix représente à peu près la minorité qui se prononcera contre le projet de M. Waddington. L'événement de cette séance de samedi a été le discours de M. de Mun. Nous n'avons plus à l'analyser à cette place, mais nous devons signaler l'argument qu'il a fait valoir et qui nous paraît dominer tout ce débat; c'est celui-ci : vous abrogez une loi avant d'en avoir fait l'expérience; vous proclamez ainsi l'instabilité de la loi, et par conséquent vous affaiblissez l'autorité du Parlement.

En se plaçant au dessus de toute question de parti, en laissant même de côté toute préoccupation concernant la violation du principe de liberté et d'égalité que les catholiques avaient pu faire triompher l'année dernière, en ne s'occupant enfin que d'un intérêt général, celui du respect dû à la loi et du caractère respectable que doit avoir toute loi, nous devons déplorer sincèrement ce qui se passe à Versailles.

La révision de la loi de l'enseignement figurait à côté des promesses d'action en faveur de l'amnistie, dans le programme des candidats radicaux, était un des articles du mandat impératif. Ce fait seul suffirait à caractériser sa moralité; mais une considération, à

notre avis, domine toutes les autres : cette révision est une atteinte grave portée au principe supérieur qui est la base de toutes les lois, à leur caractère de stabilité.

Un homme dont nous ne partageons pas les opinions a dit un jour que l'Assemblée nationale était l'assemblée la plus honnête et la plus librement élue qui ait jamais vécu en France. M. Thiers en parlant ainsi ne prétendait pas donner un brevet d'infailibilité à cette Assemblée, ni placer ses décisions au-dessus de toute critique; mais nous avons bien le droit de notre tour de proclamer que, en votant la loi sur l'enseignement, cette Assemblée avait eu la saine notion de ses devoirs et avait mis en pratique ces principes de liberté et d'égalité dont les révolutionnaires ont fait un si triste abus.

L'Assemblée républicaine issue des élections de février et mars 1876 va défaire l'œuvre de celle qui l'a précédée; mais elle fera œuvre de passion, non de législation. Elle donnera un exemple dont nous ne voyons pas le similaire dans notre histoire. Jamais un parlement n'a annulé une loi avant que cette loi ait été mise à l'essai, avant que l'expérience ait pu en démontrer les vices ou les inconvénients. La loi emprunte son autorité à sa stabilité. Or quelle peut être l'autorité de la loi que va voter la Chambre des députés? Et n'avons-nous pas le droit de dire qu'elle entache d'un vice originel toutes les lois qu'elle s'approprie à voter? C'était la loi hier, ce n'est plus la loi aujourd'hui. Voilà ce qu'on va proclamer pour la législation sur l'enseignement. Mais, qui peut dire qu'une autre assemblée, qui succédera à celle-ci, ne viendra pas rétablir ce qui aura été détruit? Comme l'esprit public pourra-t-il concevoir quelque respect pour une œuvre législative, si elle est de sa nature si instable, si sujette à changement?

Nous pourrions développer plus longuement ce thème, examiner ce que scientifiquement et moralement doit être une loi, pour démontrer combien est funeste la voie dans laquelle entre la Chambre des députés. La parole éloquent de M. le comte de Mun a vengé la logique, c'est-à-dire la vérité philosophique; nous devons lui en être reconnaisseurs, au nom de la morale politique, au nom de la liberté. Nous espérons que le vaillant orateur, si son élection est invalidée, reviendra devant cette Assemblée mettre toute sa foi et toute son ardeur au service du droit.

ALEXANDRE WATTEAU.

#### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Président : M. Jules Grévy.

Séance du 3 juin

C'est aujourd'hui que le ministre de l'Instruction publique prendra la parole dans le débat sur la collation des grades. On espère que la discussion sera terminée au cours de cette séance.

Dans la tribune des sénateurs, tous romarqons MM. Audet, Ferrouillat, Tailhand, Bénévise, etc.

MM. Waddington, de Marcère, Dufaure, Fourrion et Faye sont au banc des membres du Gouvernement.

En attendant que la Chambre aborde son ordre du jour, M. Rattier présente le rapport sur l'élection de M. Follet, nommé député en Savoie en remplacement de M. le comte de Boigne dont l'élection avait été invalidée. Le

ministre de l'Instruction publique est parvenu à la conclusion que la loi sur l'enseignement est adoptée sans débat.

La récente administration du président de l'Assemblée a porté ses fruits. Les commissions se sont piquées d'émulation. Plusieurs rapports se sont présentés successivement à la tribune.

Le 1<sup>er</sup> en date est M. Robert de Maesy. L'honorable membre, au nom d'une des commissions d'initiative, dépose le rapport sur une proposition de MM. Brisson et consorts, tendant à réinstaurer aux villes de Paris et de Lyon les circonscriptions électorales qui leur ont été enlevées par l'Assemblée précédente.

La commission conclut à la non prise en considération. En revanche, elle propose de renvoyer à la commission municipale une proposition de MM. Barodet, Brisson et consorts, tendant au rétablissement de la mairie centrale de Lyon. Citons encore un rapport de M. Ed. Lockroy tendant à la prise en considération d'une proposition de M. Antonin Proust, ayant pour objet d'instituer près des deux Chambres un bureau de la presse étrangère.

De son côté, le ministre des finances dépose plusieurs projets d'intérêt local. Enfin, le président annonce que l'ordre du jour appelle la reprise de la discussion du projet de loi ministériel relatif à la collation des grades.

M. Waddington monte à la tribune. (Mouvement général d'attention.) L'honorable ministre de l'Instruction publique appartient à l'école des Débatteurs. Il parle simplement, sans emphase, sans passion, mais il dit tout ce qu'il veut dire, et jamais sa parole ne dépasse sa pensée.

M. le ministre de l'Instruction publique dit qu'il répondra d'abord à quelques reproches qui ont été adressés au gouvernement. Il examinera ensuite les motifs qui militent en faveur du projet de loi.

On ne peut que rendre hommage aux convictions qui se sont affirmées hier et respecter les scrupules d'une conscience chrétienne.

L'orateur a toujours cru que la religion et la liberté devaient vivre ensemble et se prêter un aide mutuel, mais en restant chacune dans sa sphère. (Très-bien.)

La loi républicaine de 1875, si elle veut avoir de longs jours, doit être, non seulement impartiale mais bienveillante pour la religion. Elle a pour elle la majorité des esprits, il lui reste à conquérir la majorité des cœurs. Pour arriver à ce but, il ne faut négliger aucun moyen. Le gouvernement a le devoir de défendre rigoureusement les lois, des grands principes sociaux, tout en faisant respecter les droits de l'Etat. Il n'oublie pas que la République est le gouvernement d'une seule secte, mais de la France entière. (Très-bien.)

L'orateur rappelle dans quelles conditions la loi de 1875 a été votée. Cette loi répondait aux sentiments libéraux de l'Assemblée et à des craintes sur l'état des études dans notre pays.

Le gouvernement a pourvu aux nécessités financières qui avaient été reconnues par la dernière assemblée. En ce qui concerne la liberté de l'enseignement supérieur, il croit obéir au sentiment général du pays, en proposant la loi actuelle qui, à son avis, consolide cette liberté. Il n'a en cela, comme on l'a dit, cédé à aucune pression radicale. Il a fait à la non de révolutionnaire, mais de conservateur libéral, en sauvant une liberté des dangers qu'elle pouvait courir.

Et, en effet, cette liberté n'est pas atteinte; on voulait donner aux pères de famille des garanties sur la liberté de leur éducation; on voulait établir la liberté des méthodes. Ce double résultat est, tout acquis aujourd'hui. Ce résultat et le reste n'est rien. (Très-bien à gauche.)

C'est à tort que l'on crie à la persécution parce que le gouvernement, en laissant la liberté entière, se refuse à laisser entraver son domaine.

La République chèque fois qu'elle a été établie en France, a apporté de nouvelles libertés au parti catholique, qui n'est vraiment pas fondé à se plaindre.

La liberté des méthodes existe déjà, dans une large mesure, dans l'enseignement. Le grand corps compte des représentants de toutes les opinions et c'est là que se lit son impartialité.

Il y a de plus une liberté très-grande pour les étudiants, qui sont libres de passer leurs examens devant la faculté dont l'esprit répond le mieux à leurs opinions.

Il y a bien des manières d'apprendre, il n'y en a qu'une de savoir. Cette belle parole doit être la règle des examens. En introduisant dans les jurys des éléments spéciaux d'un caractère déterminé à l'avance, on compromettrait les examens, qui, aujourd'hui sont passés au nom de la science impersonnelle, abstraction faite de tout théorie politique ou

religieuse préconçue. On arriverait à des examens de tendance. (Très-bien! très-bien! à gauche.)

Ce serait une première cause d'abaissement dans les études. Il y en a une autre. Ce serait la rivalité des facultés; on ce qui concerne les grades.

Ce qui fait la force des établissements secondaires libres, c'est parce que les élèves passent leurs examens devant des jurys qui leur sont étrangers. C'est la cause d'un grand prestige qui disparaît avec le jury mixte.

Le mode de recrutement de professeurs de faculté par l'élection au concours, écarte toute crainte de leur servir d'instruments aux volontés ministérielles. Ces professeurs sont inamovibles; ils n'ont point d'espérance d'avancement, ce sont là des garanties insusceptibles d'impairté.

A Paris, où les élèves sont en si grand nombre, il n'est pas possible d'admettre que les professeurs favorisent les élèves qu'ils ne connaissent même pas en vue.

Sans parler de la commission des professeurs des facultés libres, on peut dire qu'ils n'offrent pas les mêmes garanties. (Très bien très bien à gauche.)

Les grades sont quelque chose de plus qu'une distinction honorifique. Dans la société française, ils ouvrent l'entrée des carrières. Il faut qu'ils conservent leur valeur et pour cela il faut que l'Etat reste le seul juge pour les professeurs de ces facultés.

La nouvelle législation n'a pas encore fonctionné et ce qu'on demande, c'est en réalité le statu quo. D'importantes mesures seront prises pour introduire un sang nouveau dans l'Université. Les facultés libres font de leur côté de grands efforts. Tout va changer de face dans l'enseignement. Ce n'est pas le moment de courir l'aventure d'un nouveau système de collation des grades. (Très-bien à gauche.)

On a voulu constater la valeur des professeurs par leur revendication; il demandent le jury mixte pour le baccalauréat; ils le demandent pour Saint-Cyr. (Bruit à droite.) On a contre l'Université un sentiment de défiance qui n'est pas justifié. On a porté contre l'École Normale une accusation qui n'a pas été défendue. (Très-bien à gauche.) Elle fournit une admirable pépinière de professeurs pour nos lycées. Elle peuple les sociétés savantes et les assemblées politiques des hommes les plus distingués. Tous les sens de la République, les étudiants en médecine qu'on représente comme occupés uniquement de doctrines matérialistes prient de leur vie leur dévouement à la science. L'Université est de son temporel respecte et aime tout ce que la France aime et respecte. Elle est comme l'âme de la République. Il faut veiller sur ce dépôt précieux sans le laisser amoindrir, sous peine de porter atteinte à la patrie elle-même. (Applaudissements répétés à gauche et au centre.)

Le discours du Ministre de l'Instruction publique a été accueilli avec faveur par les députés républicains qui ont applaudi à la « Jeune République » et de revendication aux droits de l'Etat. Parmi les passages de ce discours qui ont été particulièrement applaudis, nous citerons ceux qui ont traités par le Ministre aux examens de tendance, et à l'abaissement du niveau des études qui seraient suivies lui, la conséquence inévitable du fonctionnement des jurys mixtes; l'argument emprunté à l'impartialité des professeurs des facultés universitaires; l'importance de la liberté de l'enseignement sans perspective d'avancement, etc.

Le Ministre, on descendit à la tribune, et vivement applaudi et félicité par les groupes de la gauche.

C'est M. le vicomte de Mun qui vient donner la réplique au ministre de l'Instruction publique. Bien que son élection soit encore en suspens, l'honorable membre déclare fièrement que, tant que ses collègues ne l'auront pas expulsé de leurs rangs, il croira toujours à son devoir s'il s'agit de défendre les principes de la République. (Très-bien à gauche.)

M. le comte de Mun dit qu'il a été envoyé à la Chambre par des catholiques auxquels il a promis de défendre leurs droits et qu'il remplira son devoir malgré la situation particulière qui lui est faite.

On a beaucoup parlé du droit de l'Etat, mais on a moins parlé d'un autre droit que l'orateur veut proclamer et qui est le droit de Dieu, créateur et maître du monde. (Très bien à droite.) C'est ce droit qu'il faut invoquer avant tous les autres, quand on traite de l'enseignement qui est la formation de l'homme moral.

La liberté est une satisfaction donnée aux consciences; elle est en cela pour les catholiques une transaction qu'ils ont acceptée et qui est devenue un droit pour eux.

La loi est une règle qui domine sans passion et qui demeure quand les hommes passent. Que devient le caractère sacré de la loi si elle peut être transformée par l'opinion d'un ministre que la majorité élève ou renverse; si même elle peut être transformée par le vote du suffrage universel.

Quel est ce suffrage universel? Est-ce celui d'aujourd'hui ou celui de demain? Et si l'on agit ainsi pour une loi, en agit-on ainsi pour toutes les autres? Cette inviolabilité de la loi jette un trouble profond dans les esprits.

On ne peut invoquer des abus, des inconvénients contre la loi de 1875, puisqu'elle n'a pas encore fonctionné. Sans doute il est par cela même plus facile, mais non plus juste, de la supprimer. (Très-bien à droite.)

Le droit de l'Etat que l'on invoque n'est pas en jeu. C'est l'Etat qui choisit les juges, il a la majorité dans le jury. L'exercice de son droit est modifié, mais ce droit est entier.

Cette modification du droit est une conséquence nécessaire de la liberté de l'enseignement devant laquelle on s'incline. En la supprimant, c'est la liberté même qu'on atteint. La liberté de l'enseignement n'est qu'un mot si la liberté de collation des grades ne l'accompagne. Pourquoi donc supprimer cette liberté? A-t-on signalé des actes, des doctrines dangereuses? On n'a même pas relevé un excès de langage. C'est donc une question de tendance générale, de cette tendance que l'enseignement libre a eue à entrer en lutte avec les idées de la société moderne. C'est là le reproche qu'on lui adresse. Il suffit pour en apprécier la valeur de lire le discours Mgr. Freppel à l'ouverture de la faculté d'Angers.

Quand on a vu ceux que l'on considérait comme les gardiens de la loi, y porter la main et en arracher un lambeau pour sauver leur popularité. (Bruit divers) un trouble profond a été jeté dans les consciences catholiques.

On a voulu constater la valeur des professeurs qui sont venus de tous les points de la France. Le Sénat les accueillera avec plus de faveur, car il s'agit de l'avenir de la patrie. (Très bien à droite.)

Ce ne sont pas seulement les familles catholiques qui sont en jeu, ce sont les évêques qui reçoivent un démenti par ce qu'ils se sont, sur la loi d'une loi, faits les instigateurs des facultés libres.

Cette agitation, ce mouvement ne s'arrêteront pas. Les catholiques ne cessent de protester contre la violence qu'on veut leur faire. (Très bien à droite.) (Bruit divers.)

Leur voix, qui n'est pas entendue dans cette enceinte, trouvera plus d'écho dans une autre Assemblée qui leur rendra la justice qu'ils réclament. (Applaudissements à droite.)

M. Jules Ferry répond que la question est en effet de celles qui soulèvent dans le pays les passions les plus ardentes. C'est une question légitime que la passion anti-cléricale qui a principalement animé les dernières élections; on veut savoir d'où vient et où veut aller cette passion anti-cléricale. L'orateur se propose de le dire.

Pendant nos dernières, une grande révolution religieuse s'est accomplie en Europe; un nouveau catholicisme a surgi; sur les ruines du césarisme politique, un césarisme intellectuel s'est élevé, déclarant la guerre à tous les principes de 1789, embrassant dans son anathème jusqu'à la déclaration de 1882. On a voulu même se faire un marchepied de martyre pour arriver à la domination. La France alors s'est alarmée; elle a senti qu'elle avait à défendre ses vieilles lois, ses jeunes libertés contre les doctrines du Syllabus. L'Encyclique qui précède ce document condamne formellement les principes les plus incontestés de la liberté civile.

Comment donc peut-on, quand on se présente, comme M. Keller, en chevalier du Syllabus, parler de son respect pour les principes de 1789? N'est-ce pas chercher la raison d'une telle déclaration faite naguère par M. Veuillot? « Quand vous êtes au pouvoir, nous vous demandons la liberté, parce que c'est votre principe; quand nous y sommes, nous vous la refusons parce que c'est le nôtre. » (Applaudissements.)

La France a voulu défendre la société laïque contre les prétentions du parti clérical. Il ne s'agit pas, comme l'a dit M. Keller, d'une petite loi tendant à introduire dans les jurys mixtes un ou deux professeurs des facultés libres. L'honorable M. de Mun a mieux posé la question en alléguant la base de ses revendications, le droit de Dieu, c'est-à-dire de l'Eglise. (Très-bien à gauche.)

La doctrine du parti clérical sur la liberté de l'enseignement s'est épanouie dans les réunions des comités catholiques qui constituent un véritable gouvernement à côté de l'Etat et de l'Eglise. (Applaudissements à gauche.)

Ce que demande ce parti, c'est l'indépendance absolue pour l'Eglise catholique seule, c'est le droit légal d'être enseigné par le clergé catholique canoniquement constitué.

Il faut repousser le droit de l'Eglise sur cette parole de l'évangile : « Allez et enseignez », et sur l'infailibilité religieuse et n'admet pas aucune exception le droit pour chacun d'enseigner librement.

A cette thèse, l'orateur en oppose une autre, qui n'est pas le monopole, car tous les partis peuvent revendiquer le principe de la liberté en matière d'enseignement, excepté le parti impérialiste. (Interruptions à droite.)

C'est l'empereur Napoléon I<sup>er</sup> qui a institué l'Université sous la forme du monopole, réalisant ainsi un monstrueux despotisme sur les âmes. Ce monopole a été détruit par deux fois, par le gouvernement de la République, en 1830 par l'enseignement secondaire, en 1875 par l'enseignement supérieur.

M. Jules Ferry répond que la loi n'aurait pas passé sans l'appui des voix républicaines.

Mais il ne faut pas prolonger la confusion entre la liberté de l'enseignement et le droit de collation des grades.

Ce droit doit être conservé à l'Etat, parce que la mission d'enseigner est d'intérêt social; les sociétés modernes retourneraient à la barbarie si la puissance publique se désintéressait de l'enseignement.

L'Etat devra au contraire se passionner de plus en plus tous les jours pour cette grande cause, afin de ne pas laisser tomber l'enseignement aux mains des spéculateurs et des charlatans. C'est surtout dans une société laborieuse et démocratique qu'il faut se préoccuper de relever vers la théorie les âmes trop portées à la pratique comme l'excellence dit M. Toqueville.

Ce n'est pas par l'Eglise, c'est par l'Etat laïque que doit être exercé le contrôle sur l'enseignement; la grande œuvre de la République française est précisément d'avoir constitué l'Etat laïque, d'avoir enlevé au clergé son organisation de corps politique. Or, il n'y a dans le projet que le contrôle de l'Etat sur l'enseignement supérieur; plus ce contrôle doit être efficace, plus l'orateur y voit de raisons pour voter le projet de loi. (Applaudissements à gauche.)

M. de Gasté demande la parole. (Cris : la clôture.) et prie la chambre d'écouter ses observations.

La clôture de la discussion générale, mise aux voix est prononcée.

La chambre décide, à la majorité de 333 voix contre 143 sur 476 votants, qu'elle passera à la discussion des articles.

M. Savary dépose une proposition de loi relative aux droits du patronat à attribuer aux patentables qui exercent dans un même établissement plusieurs professions industrielles. La proposition est renvoyée à la commission du budget.

M. d'Arlette demande le renvoi à mardi de la discussion sur le projet de loi relatif à l'enseignement supérieur.

M. Barrot président de la commission appelle le renvoi à mardi.

Le renvoi est adopté.

Mardi à 2 heures séance publique. Suite de l'ordre du jour.

La séance est levée à 5 h. 24 m.

#### CHRONIQUE

Le grand duc Michel Nicolaïewitch et la grande duchesse sa femme, sont arrivés hier à Paris, venant d'Emm.

C'est samedi soir, à 10 h. 10, qu'est arrivé à Paris le corps de M. Moulin, notre infortuné consul à Salonique.

M<sup>me</sup> Moulin accompagnait la dépouille mortelle de son mari qui a été reçu à la gare par un des attachés aux affaires étrangères représentant M. le duc Decazes, et dirigé ensuite sur l'église Saint-Germain-des-Prés, où auront lieu, selon toute probabilité, les obsèques.

On fait courir le bruit qu'un fils de Mourad V était élevé au collège Ste-Barbe. Rien de plus inexact.

Mourad-khan n'a qu'un fils et une fille, et tous deux sont élevés à Constantinople qu'ils n'ont jamais quittée. Le fils est âgé de 12 ans, et il fait son

#### Feuilleton du Journal de Roubaix

du 5 et 6 Juin 1876.

#### Chevaliers de l'écrivoire

XIII

SILHOUETTES

(Suite).

Tenez ajouta Cajol en fouillant dans ses poches et en tirant confusément de l'argent, de l'or et des billets de banque, voyez si je n'ai pas raison d'exploiter les jeunes crétiens, capot de la littérature française... Voilà un tas de badauds qui m'envoient poliment leur argent, en attendant de ma façon le secret de devenir des penseurs profonds et des hommes connaissant la syntaxe, ou un inventeur doué d'une imagination miraculeuse! C'est égal, ce sera drôle... Vous viendrez! toute la rédaction future du journal de Nébules y sera... Mais, s'écria subitement Cajol, est-ce que je ne vous dois pas un louis depuis trois mois?

— C'est possible, dit Gabriel, qui s'en souvenait parfaitement.

Cajol paya sa dette et remit une entrée à Gabriel, qui lui promit d'assister à son cours.

Il avait maintenant de quoi dîner. L'idée de Cajol était plus baroque que

manieuse. L'expérience prouve que l'on a toujours raison de spéculer sur la crédulité du public et l'ignorance des masses; c'est ce qui fait le succès du vulnéraire suisse et des livres lixiographiques.

Cajol, lancé en pleine bohème comprit merveilleusement les instincts généraux de la jeunesse actuelle et les souhaits individuels de chacun.

Travailler le moins possible, gagner beaucoup d'argent et devenir célèbre par-dessus le marché, oh! mon Dieu! ils n'en demandent pas davantage, ces petits malheureux quittant les bancs des écoles après avoir passé leur examen de bachelier. Au moment de se choisir une carrière, ils jettent un regard autour d'eux; tout d'abord ils résistent la vie de province et la qualité de fonctionnaire, et n'accepteraient une sous-préfecture ou une recette particulière.

A Paris, les places de l'hôtel de ville, dans les ministères, sont peu tributées, et ne permettent d'espérer, à l'âge de cinquante ans, que 6,000 fr. d'appointements et le titre de chef de bureau.

Ce n'est pas là une situation propice à la flatterie, une position qui vous laisse libre d'aller au bois dans le jour et au théâtre le soir, qui vous ouvre toutes les portes et remplit votre bourse... Le nouveau bachelier regarde plus attentivement autour de lui : — Que fait André? Il est peintre... Si je peignais? C'est beau, les prix de Rome, l'exposition, les médailles d'or, la croix

d'honneur et des têtes de souverains à reproduire!

Oui, mais il faut dessiner la bosse, d'après nature, être rapin, élève, concourir, se voir refuser, attendre les commandes et souvent rester incompris, puis se voir forcé de confectionner des enseignes pour vivre!

Sculpteur! — prendre la glaise, la modeler, la dorer de vie en une heure; réaliser la forme, idéalisée la grâce, laisser l'œil caressant tourner autour d'un groupe, arracher la voile qui couvre la statue, et crier : voyez elle est vivante.

Oui, mais les marbres sont chers, les modèles coûteux, les bourgeois ne sont pas assez connaisseurs pour commander des statues; les appartements sont trop petits pour les loger; les grands seigneurs s'appauvrissent; le ministère d'Etat n'a pas de fonds, et il reste encore le voyage de Rome à faire, sous peine de devenir un ornemaniste!

Et Ludovic! — Ludovic est musicien! Il fait sa partie dans un orchestre; rentre dans sa chambre, il travaille à son opéra, un opéra beau comme ce que Rossini a fait de meilleur. De la musique qui chante, qui parle, qui souffre!

Mais le contre-point à apprendre... Et puis, si j'avais l'oreille fautive, ou si mon opéra semblait trop difficile aux chanteurs!

Léon sera médecin. Belle et noble profession! Des femmes à rendre à la vie, des vieillards à disputer à la mort, des épidémies à braver avec un héroïque courage!...

Sans doute, mais la clientèle à attendre et les cours à suivre, le tablier d'écolier à porter, et le risque de n'avoir à guérir qu'une névrosique ou des rhumes de cerveau. Mieux vaut défendre la cause du pauvre, le territoire de l'orphelin, la cabane de la veuve, l'honnête homme calomnié et rendre à la société les gens qu'elle entasse dans les prisons, scélérats qui vous permettent de répandre devant un public d'élite les flots de votre éloquence. Le barreau! il n'est que le barreau pour produire un homme! — Et le droit, et le stage, et la confiance des coquins à gagner, et les courses au palais à faire, et les condamnations à mort qui découpent votre éloquence en même temps que l'homme défendu par vous!...

On ne fait pas la guerre de façon à se promettre que, parti soldat, on reviendra général; donc je ne pense pas à l'armée.

— Stupide que je suis! s'écrie le jeune bachelier, si j'écrivais... Homme de lettres! un titre, une position, une fortune. Point d'examen à passer, des commandes à attendre; je m'adresse au public... Une main de papier et une bouteille d'encre... voilà tout!

Sans doute, mais cependant j'ai lu dans des livres de critique qu'il fallait savoir écrire; que former des phrases correctes ne suffisait pas. La composition s'apprend-elle? Peut-on vous inculquer l'imagination? Existe-t-il un manuel de l'homme de lettres? Où trouver le catéchisme de l'écrivain, comment

s'assurer si l'on possède enfin ce qui est nécessaire pour produire? A quels signes reconnaître que l'on doit se vouer à tel ou tel genre? Une gradation est-elle indiquée? Certains chemins vous conduisent-ils sûrement à tel but? On a des traités de littérature, des grammaires, des modèles de style, des prosodies, mais l'art de devenir romancier, qui s'est chargé de nous l'apprendre? Quel homme assez généreux, quel esprit assez original a songé que dans une certaine classe de jeunes gens émerites, et spécialement en province, le besoin se fait généralement sentir d'être guidé dans l'immense forêt de la littérature dominée par les cèdres des poèmes, égayée par les lianes aux mille méandres des feuilletons, parfumée par les bouquets de la nouvelle, harrassée par les buissons de la critique?

Rien! rien! Ni le peloton de fil d'Ariane, ni même les cailloux du Petit-Poucet.

Il faut se deviner, se faire, se produire, s'élever, se grandir soi-même.

C'est en comprenant les angoisses des malheureux aspirants à la dignité d'homme de lettres que Cajol eut réellement une folle et amusante idée.

La vérité est que bon nombre de pauvres enfants cherchant une position sociale aussi peu fatigante que celle d'un lazzarone prirent chez le bohème leurs cartes d'entrée pour ce cours en vingt leçons. Quelques jeunes gens riches, avides de s'amuser, s'inscrivirent également. Cajol eut ses jours de grandeur et

de somptuosité. Il loua un appartement meublé et prit un domestique qui mit un bout de galon à son chapeau.

Les cours de feuilleton devaient se donner quai Malaquais.

#### XIV. — DEUX SYSTEMES COMMUNES POUR DEVENIR LITTÉRATEUR

Le soir venu il avait foule.

Quelques femmes se trouvaient dans l'auditoire.

C'étaient de pauvres créatures dont la vie avait été mauvaise, ou qui avaient mal pris la vie. Elles accouraient pour apprendre le secret de raconter agréablement au public quelques fureurs de leurs déceptions, et combien démentaient mécomuns leurs trésors de tendresse. Peut-être avaient-elles mis en gage leur dernier bijou, afin de s'initier à l'art du feuilletoniste.

Au premier rang se tenaient Cajol, Nébules, Crotale, Ovide.

Gabriel avait tenu sa promesse. Les fumeurs de haschich firent une entrée solennelle.

Cajol, avec son teint pâle, sa figure ravagée, ses yeux cernés, son geste nerveux, se faisait tout de suite remarquer au milieu de sa phalange.

Une table était préparée.

Sur cette table, bon nombre de livres marqués de signets étaient leurs belles reliures et leurs tranches dorées à côté des feuilles manuscrites destinées à garder des divisions du discours improvisé de Cajol.

La vérité est qu'il n'avait rien écrit à l'avance.